

SORENS info

n° 121 septembre 2023

« L'automne est un andante mélancolique et gracieux qui prépare admirablement le solennel adagio de l'hiver »

George Sand



Photo : Alexandra Glasson

Sommaire

2	Fenêtres de l'Avent 2023
3 - 15	Commune - Procès-verbal de l'assemblée communale du 22.05.23
16 - 17	Commune - Plantes indésirables
18	Commune - Taille des arbres et des haies
18	Commune - Critères de soutien à la culture
19	Senior+ (plus de 60 ans) - Marche des aîné.e.s - 04.10.23
19	Senior+ (plus de 60 ans) - Cours informatiques - 28.11.23
20	Senior+ (plus de 60 ans) - Compte rendu des cours informatiques
21	Senior+ (plus de 60 ans) - Rencontre du 01.06.23
22	La Tropa dou Dzubyà - Reprise des soirées de patois
23	Société de jeunesse - Souper automnal 2023
23	Soirée « sanglier » à Sorens
24 - 25	Société de musique
26	Société de Tir à 300 m
27	Rencontre avec Pierre Bischoff
28 - 29	STOP SUICIDE - Campagne 2023
30	La Revue Chat-tirique
31	Le coin du patois
32 - 33	Rencontre avec Madeleine Garopesani
34 - 35	Sorens d'autrefois
36	Photo mystère et memento

Fenêtres de l'Avent 2023

Chers Villageois,

Du 1er au 24 décembre, Sorens se transforme en calendrier de l'Avent. Chaque soir, une famille, une société, un groupe de maisons...accueille les villageois autour d'un bon thé et de quelques douceurs.

Intéressés à participer à un moment de partage? Contactez-moi par SMS ou téléphone au 079 584 44 22 et proposez-moi 1 ou 2 dates pour lesquelles vous êtes disposés à organiser une soirée de l'Avent.

Le calendrier avec toutes les informations se trouvera dans le prochain Sorens Info ainsi que dans les commerces sorenssois.

MERCI de tout coeur!

Maryline Sudan





Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 - Sorens

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

Date et heure : Lundi 22 mai 2023, 20h00
Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mme Elsa Gendre et MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz, Jacques Privet et Guillaume Chassot
Présents-tes : 31 citoyennes et citoyens
Excusé/es : M. Joël Grandjean et Mme Françoise Romanens
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 20h01 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyennes et citoyens.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Mme Rolande Rime est nommée scrutatrice.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 19 du 12 mai 2023 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2022 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 119 et sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph - Comptes 2022
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Commune - Comptes 2022
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Convention avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) pour l'étude et la construction du nouvel EMS ainsi que pour la reprise de l'exploitation du Foyer St-Joseph et la constitution d'un droit de superficie (DDP)
5. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque. Mis au vote, il est approuvé à l'unanimité.



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 – Sorens

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2022

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié, en version provisoire, dans le journal communal Sorens Info n° 119 de mars 2023, sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2022

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du Foyer, pour présenter les comptes de fonctionnement 2022 ainsi que les comptes d'investissements. En préambule, il constate le nombre important de mouvements au sein des résidents et que ces derniers viennent souvent au foyer pour une courte durée. Cela prend beaucoup de temps et d'énergie au personnel car il faut entreprendre les différentes mesures et démarches nécessaires pour chaque résident. La situation sera délicate jusqu'à la mise en service du nouveau Foyer. En effet, en septembre 2024, tout le personnel et les résidents vont déménager à Billens. Dès lors, ces derniers préfèrent trouver une autre solution. Il recommande ainsi d'accepter le point 4 du tractanda concernant la signature d'une convention avec le RSSG.

Il remercie la Directrice, l'Infirmière Cheffe ainsi que tout le personnel pour le travail accompli durant l'année 2022.

Les comptes 2022 ont été établis sous la forme MCH2 et se soldent pour la première fois par un déficit. Il s'élève à CHF 20'942.57 et est principalement dû à un rattrapage des acomptes versés en trop en 2021 par le Service de la prévoyance sociale, ce qui représente un montant d'environ CHF 100'000.00 . Les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Ruffieux en date du 11 mai 2023.



Comptes	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022	
		CHF		CHF	
3	SALAIRES ET FRAIS DE PERSONNEL	3'401'390.30		3'421'834.00	
31	Soins	1'674'669.05		1'713'050.00	
32	Animation	102'012.55		99'500.00	
33	Direction et Administration	222'411.10		221'900.00	
34	Secteur hôtelier	717'914.55		700'885.00	
35	Technique et Jardin	93'400.60		88'860.00	
37	Charges sociales	527'806.95		521'139.00	
38	Autres charges de personnel	63'175.50		76'500.00	
4	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	648'311.03		681'333.10	
40	Pharmacie	40'715.40		52'700.00	
41	Aliments et boissons	165'287.08		165'000.00	
42	Ménage et cuisine	49'200.00		55'600.00	
43	Entretien et répa. immeubles, installations véhicules	82'360.66		86'200.00	
44	Frais d'utilisation des installations	122'173.65		121'873.10	
45	Eau et énergie	58'864.45		60'000.00	
47	Bureau et administration	41'926.34		52'460.00	
49	Autres charges d'exploitation	87'783.45		87'500.00	
TOTAL DES CHARGES		4'049'701.33		4'103'167.10	
6	PRODUITS D'EXPLOITATION	4'028'758.76		4'132'849.00	
60	Taxes et locations logements des résidents	3'682'930.16		3'839'171.00	
63	Pertes sur débiteurs	45'000.00		0.00	
65	Autres produits de prestations aux résidents	40'312.85		32'400.00	
66	Produits des loyers et intérêts du capital	130.00		100.00	
67	Produits cantine / cafétéria	18'096.40		21'000.00	
68	Total Produits de prestations au personnel et à des tiers	41'247.35		36'500.00	
69	Contributions et subventions	201'042.00		203'678.00	
RESULTAT		-20'942.57		29'681.90	

2.2 Comptes d'investissements

Investissements	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Rénovation des sols en lino - ancien bâtiment Chambres : 250/251/252/salon de coiffure	non réalisé		7'300.00	
Administration : passage au programme OPALE / compta complète	33'098.15		34'200.00	
Soins :				
Chariot snoezelen	6'525.10		6'500.00	
Chariots à médicaments 2x + matériel Wiegand	11'105.95		11'500.00	
Cuisine : chgt meuble 2 compartiments (plus aux normes)	2'182.70		4'400.00	
Total des investissements	52'911.90	0.00	63'900.00	0.00
Report des investissements au bilan	0.00	52'911.90	0.00	0.00



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 – Sorens

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Bertrand Ansermot laisse la parole à M. Yannick Conus, représentant de la Commission financière.

M. Yannick Conus souligne que les comptes 2022 du Foyer ont été soumis par voie circulaire et n'ont pas suscité de remarques.

Les comptes ont été analysés par la Fiduciaire Ruffieux, organe de révision qui répond aux exigences légales. Le rapport y relatif précise que ceux-ci sont établis en conformité avec la Loi sur les communes.

Il rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du foyer.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant la Commission du Foyer, son Président ainsi que le personnel et la Direction.

2.4 Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2022, présentant un déficit de CHF 20'942.57.

Résultat : ***les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité.***

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2022.

Résultat : ***les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité.***

M. le Syndic remercie la Commission administrative du Foyer, la Directrice du Foyer ainsi que l'ensemble des employés pour leur mission.

3. Commune – Comptes 2022

M. le Syndic passe la parole à M. Dominique Schmutz, responsable des finances.

3.1. Comptes de fonctionnement

Les comptes sont présentés sous la forme de MCH2 et les subventions d'investissement sont dorénavant inscrites au passif. Le compte de résultats 2022 se solde par un déficit de CHF 209'842.13. Celui-ci est principalement dû à la baisse des recettes des impôts des personnes morales. En 2022, la Commune n'a bénéficié que de la compensation de base découlant de la loi sur la réforme de l'imposition des



entreprises. En outre, la compensation pour cas de rigueur a pris fin en 2021. Cependant, le patrimoine financier communal reste bon et la vente à venir de la parcelle de l'ancien terrain de football rapportera une somme substantielle.

Le Conseil communal devra poursuivre une gestion rigoureuse des charges mais il dispose d'une capitalisation suffisante pour amortir le déficit présenté. Les charges sont bien tenues et ont tendance à être stables.

Différence du résultat par chapitre entre le budget et les comptes hors impôts

M. Schmutz reprend les informations qui ont été publiées dans un tout-ménage envoyé le 4 mai 2023 (ce dernier est intégré de facto et fait partie du présent procès-verbal).

Cependant, il est souligné l'information sous le poste 34 - Sport et loisirs - que l'essentiel de l'excédent du compte "amortissement" du complexe communal est lié à la prise en charge de l'augmentation de la valeur au patrimoine (MCH2). En effet, lors de l'établissement du budget, il était question que le complexe communal ne prenne pas de valeur, en raison de son amortissement et d'une construction de plus de 20 ans. Cependant, il reste un prêt LIM à amortir et ce bâtiment a été réévalué dans le contexte de MCH2. Par conséquent, l'amortissement comptable de CHF 157'580.00 n'avait pas été budgétisé.

Approvisionnement en eau

Le taux de couverture étant supérieur à 100 %, nous avons pu attribuer un montant de CHF 21'274.17 à la réserve pour le réseau d'eau potable.

Protection des eaux

Le taux de couverture est de 112% et le montant attribué au bilan est de CHF 24'004.47. Des déficits de couverture étaient constatés jusqu'à ce jour obligeant le Conseil communal à revoir son règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Celui-ci a été appliqué à partir de l'automne 2022.

Le montant de l'avance au bilan est désormais de CHF 140'209.68 au 31.12.2022.

Gestion des déchets

Le taux de couverture est de 68% et a diminué par rapport à 2021. La loi n'oblige pas encore une couverture à 100%. Il y a lieu de relever une augmentation du "tonnage" des déchets pour un montant de CHF 8'288.55 par rapport au budget alors que les recettes sont supérieures au budget, notamment grâce à l'augmentation du revenu du poste "recyclage, ramassage verres, papier".

Administration de la fortune et de la dette

D'une part, des revenus substantiels sur les états locatifs du bâtiment de l'Union ont été comptabilisés. D'autre part, le bâtiment de l'Union a été réévalué à la valeur MCH2 mais a été finalement maintenu en patrimoine financier. Ce changement permet de ne plus procéder à un amortissement obligatoire de l'objet.



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 - Sorens

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	475,201.83	69,618.05	503,704.95	67,540.00
1	Ordre et Sécurité publics	127,298.60	51,540.15	132,254.78	52,000.00
2	Formation	1,774,951.97	227,508.85	1,792,491.61	216,970.64
3	Culture, Sport et Loisirs	296,467.91	129,254.60	152,884.55	107,000.00
4	Santé	533,957.45	1,092.10	545,854.25	1,500.00
5	Prévoyance sociale	503,463.15		521,543.60	
6	Trafic et télécommunications	321,348.41	25,986.00	323,893.69	19,882.36
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	754,761.96	619,003.50	737,750.02	596,050.16
8	Économie publique	26,809.55		30,568.00	1,000.00
9	Finances et impôts	515,251.53	3,995,666.98	687,754.10	4,311,523.41
TOTALISATION		5,329,512.36	5,119,670.23	5,428,699.55	5,373,466.57
Résultat			209,842.13		55,232.98

3.2. Comptes d'investissements

M. Dominique Schmutz passe la parole à l'administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda.

Le Conseil communal propose de clôturer divers investissements.

Description	Date assemblée	Budget	Total des coûts	Subvention	Différence
Réfection de la place de l'Union	07.12.2020	185'000.00	196'003.00		11'003.00
Construction de réservoirs et conduites	18.12.2017	370'000.00	387'073.30		17'073.30
Extension du réseau EP phase 1 (Haut du village)	20.05.2019	190'000.00	249'376.00	108'618.00	-49'241.00
Assainissement des ruisseaux (La Comba et Malessert)	13.12.2021	130'000.00	80'358.80	52'045.10	-101'686.30
Réalisation des travaux PGEE - phase 1	15.12.2008	150'000.00	150'000.00		0.00



Compte	Désignation	Compte 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
3	Culture, Sport et Loisirs			1'000.00	
34	Sport et loisirs			1'000.00	
3410	Sport			1'000.00	
3410.5040.01	Crédit d'étude buvette sportive			1'000.00	
5	Prévoyance sociale	44'920.00		200'000.00	
53	Vieillesse et survivants	44'920.00		200'000.00	
5340.5040.02	Crédit faisabilité et a-p constr, appart. protégés	44'920.00		200'000.00	
6	Trafic et télécommunications	123'766.60		562'661.50	
61	Circulation routière	123'766.60		562'661.50	
6150	Routes communales	123'766.60		562'661.50	
6150.5010.02	Cheminement piétonnier-Trottoir-Arrêt	88'071.25		387'969.15	
6150.5010.03	Réfection route Principale			150'000.00	
6150.5010.04	Réfection place de l'Union	35'695.35		24'692.35	
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	96'316.75	42'932.75	1'064'110.40	189'217.00
71	Approvisionnement en eau	342.50	32'872.75	59'033.50	108'617.00
7101	Approvisionnement communal en eau	342.50	32'872.75	59'033.50	108'617.00
7101.5031.04	Extension du réseau eau potable phase I	342.50		59'033.50	
7101.6310.00	Subventions cantonales		42'687.75		65'929.25
7101.6370.00	Participation de tiers		-9'815.00		42'687.75
72	Traitement des eaux usées	57'165.05	10'060.00	840'000.00	
7201	Traitement communal des eaux usées	57'165.05	10'060.00	840'000.00	
7201.5032.00	Remplacement et rénovation des collecteurs EC			750'000.00	
7201.5032.01	Constructions de canalisations			30'000.00	
7201.5032.02	Réalisation des travaux du PGEE	39'165.05		42'000.00	
7201.5032.03	Elaboration du PGEE phase 2	18'000.00		18'000.00	
7201.6130.00	Taxes de raccordement		10'060.00		
74	Aménagements	28'313.70		130'000.00	80'600.00
7410	Corrections de cours d'eau	28'313.70		130'000.00	80'600.00
7410.5020.00	Assainissement Ruisseaux de la Comba et Malessert	28'313.70		130'000.00	
7410.6310.00	Subventions cantonales				80'600.00
76	Lutte contre la pollution de			10'000.00	
7690	Agenda 21			10'000.00	
7690.5030.00	Investigation technique du site pollué terrain de foot			10'000.00	
79	Aménagement du territoire	10'495.50		25'076.90	
7900	Aménagement du territoire	10'495.50		25'076.90	
7900.5290.01	Révision générale du PAL	10'495.50		25'076.90	
9	Finances et impôts	42'932.75	265'003.35		
9900	Postes non ventilables	42'932.75	265'003.35		
9900.5900.00	Report des investissements au bilan	42'932.75			
9900.6900.00	Report des investissements au bilan		265'003.35		



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 – Sorens

M. Schmutz présente différents graphiques afin de démontrer les évolutions sur 5 ans :

- Charges et produits ;
- Différents impôts ;
- Péréquation des ressources et des besoins.

Etat du bilan arrêté au 31.12.22

		1.1.2022	31.12.2022
1	ACTIF	13'096'690.25	20'615'252.84
10	Patrimoine financier	7'149'607.80	7'160'640.91
100	Disponibilités et placements à court terme	3'160'504.41	2'815'874.03
101	Débiteurs, provisions et impôts	1'485'545.43	-1'802'182.87
104	Actifs de régularisation	65'420.30	3'126'749.75
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Patrimoine financier	2'437'937.66	3'020'000.00
14	Patrimoine administratif (PA)	5'947'082.45	13'454'611.93
140	Bâtiments, routes, aménagement, etc...	5'610'151.00	13'125'201.48
142	Etude, révision, etc...	172'716.30	189'199.77
14550.00	Part. Espace Gruyère SA	1.00	1.00
14692.00	Avance pour équilibre chapitre 7201	164'214.15	140'209.68
2	PASSIF	-13'096'690.25	-20'615'252.84
20	Capitaux de tiers	-10'506'330.59	-8'515'736.92
200	Engagements courants	-568'130.44	-274'276.97
204	Passifs de régularisation		-537'359.80
205	Provisions à court terme	-4'103'900.15	
2064	Emprunts	-5'834'300.00	-5'373'400.00
2068	Subventions d'investissement inscrites au passif		-2'330'700.15
29	Capital propre	-2'590'359.66	-12'099'515.92
290	Financements spéciaux – maintien de la valeur pour les comptes 7101 (EP) ET 7202 (EU-EC)	-82'697.17	-1'279'676.78
291	Fonds de rénovations PA (annulé sous MCH2)	-230'000.00	-60'000.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		-3'836'056.29
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	-2'277'662.49	-6'923'782.85



Pour terminer, M. Schmutz présente et commente les indicateurs financiers et limitation d'endettement conformément au tableau ci-dessous.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2	
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	59.16%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-60%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	165%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	5%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	10%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	1630
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	-3%

3.3. Rapport de la Commission financière

M. le Syndic passe la parole M. Yannick Conus, représentant de la Commission financière.

Dans son rapport d'audit du 24 avril 2023, la Fiduciaire Ruffieux, organe de révision, précise que les comptes annuels 2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. Par ailleurs, dans sa séance de lecture des comptes du 2 mai 2023, la Commission financière a comparé les comptes avec le budget et analysé le résultat. La plupart des éléments ayant déjà été présentés en détail dans la convocation ainsi que par M. Dominique Schmutz, M. Yannick Conus propose une synthèse des éléments principaux.

La Commission financière remercie M. Damien Romanens, Syndic, M. Dominique Schmutz, responsable des finances et Mme Nathalie Hejda, administratrice des finances, pour leur travail et propose à l'Assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements tels qu'ils sont proposés.



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 - Sorens

3.4. Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2022, présentant un déficit de CHF 209'842.13.

Résultat : *les comptes de fonctionnement sont acceptés à 23 voix pour et 1 contre.*

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2022.

Résultat : *les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité.*

M. Dominique Schmutz remercie l'assemblée pour sa confiance et ses collègues du Conseil communal pour la bonne tenue de leur dicastère.

4. Convention avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) pour l'étude et la construction du nouvel EMS ainsi que pour la reprise de l'exploitation du Foyer St-Joseph et la constitution d'un droit de superficie (DDP)

M. le Syndic présente ladite convention qui propose que le RSSG construise le nouvel EMS et reprenne la gestion de l'exploitation de celui-ci dès le nouveau bâtiment en service. Le Conseil communal estime qu'il n'est plus du rôle de la Commune de gérer un bâtiment d'une telle ampleur.

La convention règle les points suivants avec le RSSG :

- la collaboration entre la Commune et le RSSG durant la construction ;
- le montant du droit de superficie ;
- la reprise de l'exploitation.

Il est important pour la Commune de régler la globalité de ces points en une seule convention, car elles sont étroitement liées pour atteindre l'objectif du Conseil communal, soit une construction et une reprise de l'exploitation sans frais, en principe, pour le contribuable sorensois.

M. le Syndic propose d'analyser les points financiers de la convention et notamment les points 3 et 4.

Article 3 - BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

3.1 Le RSSG déclare vouloir assumer le financement et les prestations de son Projet en son nom et pour son propre compte à part ceux sous la responsabilité de la Commune selon l'article 3.2. Les travaux collatéraux suivants sont également à la charge du RSSG :

- a) Diagnostic, étude et travaux de désamiantage du hangar et de l'EMS existants ;
- b) Démolition du hangar et de l'EMS existants ;
- c) Etude et travaux de raccordements aux réseaux communaux ;
- d) L'éventuelle étude de mobilité et de trafic ;
- e) Les éventuelles études et travaux d'adaptation de la route d'accès à la parcelle 1201 RF, voire également de l'éventuel déplacement de l'arrêt de bus TPF ;
- f) Les prestations de déménagement des résidents et du personnel de l'EMS existant, y compris le mobilier et les équipements nécessaires ou non sur le site provisoire ;
- g) Les prestations de réaménagement des résidents et du personnel dans le nouveau bâtiment.



- 3.2 La Commune s'engage à assumer le financement, les études et les travaux des démarches collatérales nécessaires à la réalisation du projet du RSSG, cela concerne notamment :
- a) L'achat, le diagnostic amiante et les travaux de démolition de la maisonnette en limite de la parcelle 2209 RF, y compris la démarche et les frais de modification des limites cadastrales au Registre foncier des parcelles 1201 et 2209 RF, ceci afin que le RSSG puisse élargir l'accès au chemin du Foyer ;
 - b) Les études et travaux de dépollution du terrain si des matériaux inertes dangereux pour l'environnement de types C à E devaient être découverts ;
 - c) Les études et travaux d'adaptation des réseaux communaux (EU, EC, électricité, eau, ...), en particulier la nécessité éventuelle de redimensionner les canalisations et adductions communales, voire de déplacer des raccordements existants ;
 - d) La libération de tout le matériel entreposé dans l'abri PC et dans le hangar existants n'appartenant pas au foyer St Joseph.
- 3.3 Chaque partie accepte d'assumer ses propres frais de fonctionnement et de personnel, y compris ceux des représentants désignés pour assister aux séances de la CoBat, ainsi que de ses contributions publiques et d'assurances.
- 3.4 Toute étude et tous les travaux complémentaires non précisés dans la présente Convention et ayant une incidence financière en lien avec la présente Convention feront l'objet d'un accord et d'un avenant à cette dernière.

Article 4 - DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP - Annexe 3) ET REPRISE EMS

- 4.1 La Commune accepte de mettre à disposition une emprise parcellaire d'une surface d'environ 7'817 m² (la cadastration précise sera définie par le géomètre) pour une rente annuelle d'un montant de CHF 17'425.—.
- M. le Syndic détaille le montant de CHF 17'425.— annuel. Celui-ci qui couvre les frais d'achat et de démolition de la parcelle n° 2209 RF, anciennement propriété de M. Alain Comi et comprend une location équivalente à aujourd'hui proportionnellement aux mètres carrés utilisés. Après discussion avec le RSSG, il a été décidé de ne pas indexer ce montant.
- 4.2 Selon la décision de l'Assemblée des délégué-e-s du RSSG du 20 mai 2021, le RSSG exploitera le nouvel EMS de Sorens lorsque le nouveau bâtiment sera construit. D'ici là, le RSSG, en collaboration avec le Foyer Saint-Joseph, s'engage à trouver et à financer, sous la forme d'une garantie de déficit, une solution d'hébergement provisoire des résident-e-s et à proposer des conditions de travail convenables pour le personnel durant les travaux. La garantie est assumée à compter du 1^{er} janvier 2024 (sous réserve que le déménagement soit effectif en 2024).
- 4.3 A compter du mois d'avril 2023, la gouvernance du Foyer St-Joseph se fera en étroite collaboration avec le RSSG, en particulier pour l'organisation du transfert des résident-e-s et du personnel à Billens durant la construction du nouvel EMS à Sorens, pour les choix impactant significativement les comptes et pour les éventuels recrutements de nouveaux cadres. Le RSSG s'engage à reprendre la pleine gouvernance sitôt la nouvelle construction réalisée et exploitable. Le personnel (art. 333 CO), les biens et services seront transférés au RSSG. Ce dernier reprendra le bilan et les comptes du Foyer en l'état, y compris la dette de l'ancien bâtiment, et sans soulte. Une fois l'exploitation assurée par le RSSG, la Commune de Sorens ne sera plus en charge de l'exploitation de l'établissement communal de droit public « Foyer St-Joseph, home pour personnes âgées, Sorens ».



Assemblée communale ordinaire
du 22 mai 2023 – Sorens

- 4.4 Le RSSG s'engage à signer le DDP d'ici la fin de l'année de l'obtention du permis de construire, mais au plus tard avant la date du début des travaux, ceci avec effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit le début des travaux et pour une durée de 99 ans. En contrepartie, la location payée par le Foyer St-Joseph à la Commune de Sorens est abrogée du moment que le DDP entre en force.
- 4.5 Le RSSG assumera les frais de notaire, les taxes foncières et les frais d'inscription au Registre foncier.

Il est primordial pour la Commune que le RSSG garantisse de reprendre les comptes en l'état et couvre également le déficit durant la construction. Le déplacement des résidents va engendrer des frais importants qui peuvent se chiffrer en plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, il n'existe aucune garantie que tous les résidents acceptent de se déplacer vers Billens, ce qui engendrerait une sous-occupation des lits. Le RSSG s'engage à signer le DDP au plus tard avant la date du début des travaux, avec effet au 1^{er} janvier qui suit le début des travaux et pour une durée de 99 ans. En contrepartie, la location payée par le Foyer St-Joseph à la Commune de Sorens est abrogée. Le RSSG assumera les frais de notaire, les taxes foncières et les inscriptions au registre foncier.

Le Conseil communal est persuadé que cette convention est favorable à la Commune et recommande à l'assemblée de l'accepter.

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière et à M. Yannick Conus. Celle-ci a pu constater que le Conseil communal a tout mis en œuvre pour défendre les intérêts financiers de la Commune et agréé dans le sens du Conseil communal.

M. le Syndic interpelle l'Assemblée pour une éventuelle prise de parole.

M. Laurent Descloux demande si le montant de CHF 55'000.00, dont il est question dans le point 3.2 a) de la convention et qui avait été voté lors de la dernière assemblée communale le 5 décembre 2022, est suffisant.

M. le Syndic répond que ce montant devrait suffire selon les calculs et estimations effectués.

M. Laurent Descloux s'étonne que l'addition de la vente de la parcelle, des frais d'écriture et du diagnostic amiante ne soit pas plus élevée que les CHF 55'000.00 votés. Selon lui, les coûts d'un rapport amiante sont relativement conséquents.

M. Dominique Schmutz répond que le sujet a été discuté en séance de commission de bâtisse et que l'architecte du projet avait confirmé que ce montant serait suffisant. En effet, après une visite du bâtiment actuel, il a estimé que peu d'amiante serait retrouvée dans le bâtiment.

La parole n'étant plus requise, M. le Syndic procède au vote à main levée et demande à l'Assemblée si elle accepte la convention avec le RSSG ainsi que la constitution d'un droit de superficie.

Résultat : *la convention avec le RSSG ainsi la constitution d'un droit de superficie (DDP) sont acceptées à 30 voix pour et 1 contre.*



5. Divers

Réseau Mobul

M. le Syndic passe la parole à Mme Elsa Gendre, Conseillère communale, pour répondre à la question posée lors de la dernière assemblée du 5 décembre 2022 concernant la possibilité pour la Commune de rejoindre le réseau Mobul.

Mme Elsa Gendre explique que le Conseil d'Etat a souhaité agrandir le périmètre fédéral de l'agglomération Mobul à la commune de Gruyères. Les communes de Marsens, Echarlens et Broc étaient déjà incluses dans ce périmètre fédéral et dès le début, la commune de Sorens n'était pas prévue dans ce périmètre pour des questions d'éloignement et de démographie.

Le périmètre a été décidé par le Canton et il est délicat d'intégrer Sorens dans l'association de communes. Le fait de ne pas être dans le périmètre fédéral est un facteur de risque pour obtenir des subventions fédérales ; elles ne sont en effet pas garanties. Pour en obtenir, il faut démontrer que les mesures prises dans la commune ont un effet important sur le trafic de l'agglomération. De plus, il existe des règles régies par le Canton pour le trafic régional et le trafic urbain. Sorens est actuellement desservi par des bus régionaux et il n'est pas certain que des subventions cantonales pourraient être accordées.

Dès lors, le comité de direction de Mobul estime que les coûts seraient trop élevés pour les communes de venir jusqu'à Sorens avec leur service de bus. Actuellement, Mobul représente 55% de la population de la Gruyère et, avec les 4 nouvelles communes, elle représenterait 70% de sa population. Cela dépasserait déjà largement le tissu urbain qu'est censé représenter une agglomération.

Cet exposé ne suscitant aucune question et la parole n'étant plus demandée, M. le Syndic conclut cette assemblée en remerciant les citoyens pour leur présence, ses collègues du Conseil communal pour leur engagement et la préparation de l'assemblée, la Commission financière, l'administratrice des finances Mme Nathalie Hejda, le secrétaire communal M. Benoît Monney, la responsable du contrôle de l'habitant Mme Delphine Pythoud et tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h07.

Les séneçons toxiques: des plantes à éliminer !

Les **séneçons toxiques** sont des plantes indigènes bisannuelles, qui ont profité de l'extensification des pâturages et de bords de route pour proliférer. On les trouve facilement dans des prairies fauchées tardivement. La famille des séneçons compte environ 30 espèces et **toutes sont toxiques**. Le plus fréquent est le **séneçon jacobée**. Les graines sont disséminées par le vent et ont une faculté germinative d'une vingtaine d'années.



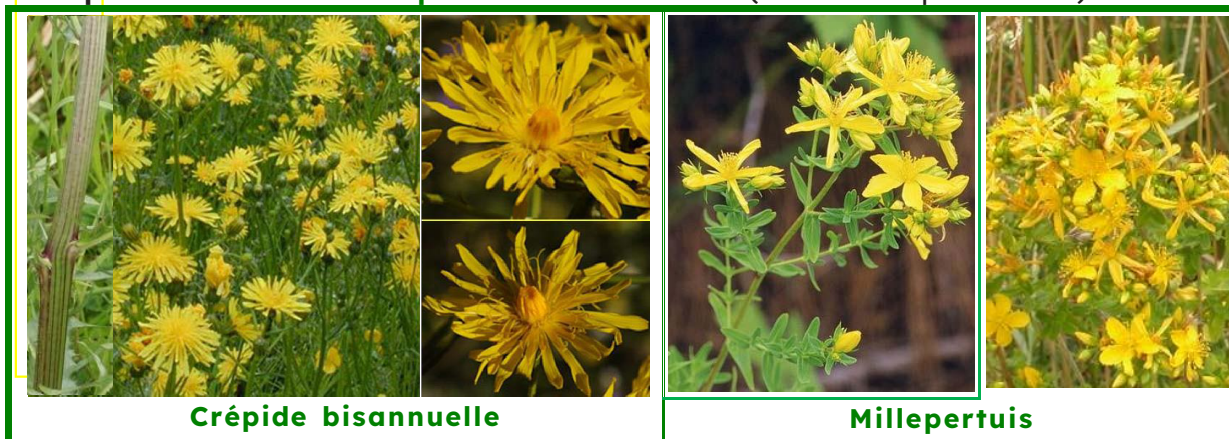
Séneçon jacobée avec fleurs jaunes et semences



Feuilles en rosette. La forme change selon le stade de la plante.

Hauteur de 50 - 100 cm. Tiges "rouge".

A ne pas confondre avec des plantes similaires utiles (à laisser sur place donc !)



Les séneçons toxiques sont un réel danger pour notre bétail et les chevaux.

Les séneçons contiennent une substance toxique (alcaloïde). L'effet toxique est cumulatif et il n'y a pas d'antidote. **La plante est considérée comme "très toxique"**. Les animaux les plus sensibles sont les porcs, suivis par les chevaux et les bovins. Ainsi, une génisse peut mourir plusieurs mois après en avoir consommé une quantité suffisante.

Des essais ont démontré qu'une génisse de 180 kg décède généralement entre 2 et 4 mois, après avoir consommée 180 g de plantes fraîches par jour (3 à 6 tiges). Le seuil critique à ne pas dépasser est de 1 tige par 10 m² de prairie. Si ce seuil est dépassé, l'herbe (contenant du séneçon) ne doit pas être affouragée.

Situations typiques : le long des routes, chemins et voies ferrées, pâturages extensifs, terrains vagues.

Comment lutter contre les séneçons toxiques ?

Faucher ou arracher les plantes avant que les graines s'envolent.

Le mieux est d'intervenir avant la floraison !

Autres plantes indésirables à éliminer

Chaque citoyen est responsable

Seule une lutte en commun aura du succès !



Cirse ou "chardon" **des champs** (vivace) | *Cirsium arvense*

Cirse vulgaire



Bunias d'Orient

Vergerette annuelle

Solidages

Commune - Taille des arbres et des haies

Le Conseil communal vous rappelle que les propriétaires d'arbres et de haies le long des trottoirs et routes publiques ont l'obligation de les tailler jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année (LR art. 94). Il se chargera d'effectuer un contrôle les semaines suivantes.

Le long des routes communales comme cantonales, des distances minimales sont à respecter pour la réalisation des murs, clôtures, haies, etc. Voici les plus importantes :

Art. 93a 1. Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

² Les clôtures en fil de barbelé sont interdites.

³ La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1.00 m dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1.65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

⁴ Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.

⁵ Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.

Art. 94 Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de constructions, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5.00 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5.00 m au-dessus de la chaussée.

Commune - Critères de soutien à la culture

Option Gruyère, association intercommunale destinée à la culture, à l'enfance et à la jeunesse, a adopté un règlement sur les critères d'octroi de contributions culturelles.

Il vise à soutenir prioritairement les créations artistiques professionnelles et les saisons culturelles d'importance régionale. Option Gruyère peut également subventionner les événements culturels ponctuels et les appels à projets de portée régionale. Par contre, elle ne participe pas aux festivals, aux anniversaires de sociétés, aux concours, aux structures à but lucratif, aux pratiques culturelles en amateur, aux créations cinématographiques, etc...



Option
Gruyère

Vous pouvez le consulter ledit document sur :
<https://www.optiongruyere.ch/culture-et-jeunesse.html>

Senior+ (plus de 60 ans) - Marche des aîné.e.s - 04.10.23

Après le succès de la dernière sortie à Bounavaux, la commission Senior+ organise une nouvelle balade dans le bois d'Everdes, à Echarlens, le **mercredi 4 octobre 2023**, avec apéritif offert.

Durée : environ 2h00 ;

Rendez-vous : 13h30 sur le parking du Restaurant de l'Union ;

Equipement : bonnes chaussures de marche, habits selon météo ;

Inscription : auprès de Jean-Louis Romanens 079 688 04 77, si possible par SMS.

Bienvenue à tous les aîné.e.s !



Le partage de la fondue après la randonnée

Senior+ (plus de 60 ans) - Cours informatiques - 28.11.23

Vous souhaitez vous familiariser avec les outils informatiques actuels ? Nous vous proposons un cours en petit groupe animé par M. Cyril Buchs, informaticien de l'entreprise sorensoise StorageHost.

Vous êtes intéressés à organiser votre répertoire sur votre téléphone mobile ? A être sensibilisés aux risques de WhatsApp ? A utiliser le système e-banking pour vos paiements ? A reconnaître les spams dans vos boîtes mail ?

N'hésitez plus et rejoignez-nous le **mardi 28.11.23 à 19h00** au bureau communal.

Nous attendons volontiers votre inscription au 026 915 90 23 ou à commune@sorens.ch. Vous pouvez également retourner le coupon réponse ci-dessous à l'Administration communale, Route Principale 136, 1642 Sorens.

Ce cours est **gratuit** ! Profitez-en !

Inscription à la séance du 28.11.23

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

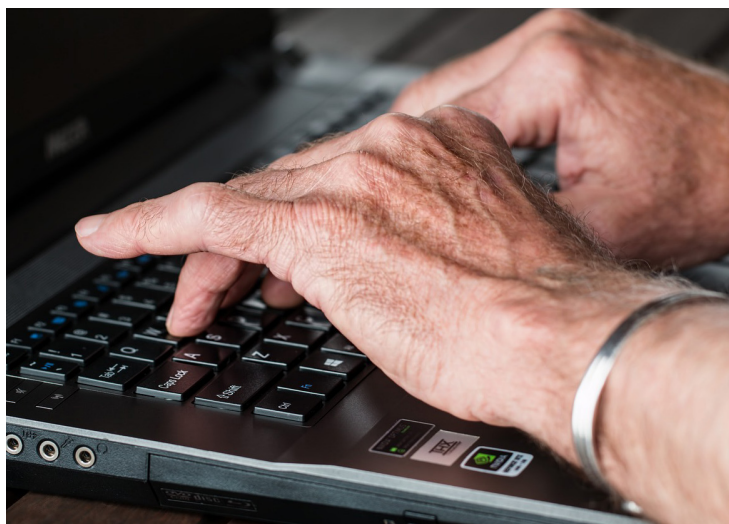
Senior+ (plus de 60 ans) - Compte rendu des cours informatiques

Dans le cadre de la commission Senior+, et pour donner suite aux demandes exprimées lors des assemblées seniors, deux cours informatiques ont eu lieu à la commune de Sorens. Ces derniers, organisés gratuitement par la société sorensoise StorageHost, représentée par M. Cyril Buchs, ont permis à une vingtaine de personnes de se familiariser avec les nouvelles technologies et la prévention des dangers liés au Web/ Internet.

L'objectif principal de ces cours était de proposer une approche ludique et simplifiée de l'informatique. En effet, l'informatique est un outil devenu indispensable pour certains tout en restant redoutable pour d'autres. En découvrir les bénéfices et se prémunir des arnaqueurs potentiels peut contribuer à augmenter l'indépendance, à renforcer les relations avec les plus jeunes et entretient la curiosité pour les nouvelles technologies.

Après cette partie de clarification, un espace pour les diverses questions informatiques a été mis à disposition des participant.e.s, et a permis à certain.e.s d'entre eux.elles de configurer leur adresse email sur leur portable ou d'accéder à YouTube par exemple.

Le second cours d'avril 2023 a intégré ces commentaires et diverses appréciations. Le support de présentation et les concepts employés ont été reformulés pour le plus grand intérêt des deux participantes. Les horaires ont également été modifiés (début une heure plus tôt). La matière ne comprenait plus la différence entre Internet et Web et se concentrait principalement sur les arnaques et leurs risques respectifs. En s'axant sur cet aspect indispensable à la sécurité des informations personnelles des seniors, certaines questions ont pu être abordées concernant les lois sur la protection des données, le traitement de ces dernières et l'accès aux données médicales par les différents organismes de santé.



En voici quelques retours :

Le cours de novembre 2022 a réuni 8 personnes pour une durée de 2h. Considérant les niveaux de connaissances différents, nous avons décidé de clarifier les concepts d'Internet, d'e-banking et d'arnaque. Certains en sont ressortis instruits pendant que d'autres ont estimé que certains aspects étaient trop techniques, ce qui n'était pas idéal. Par exemple, une participante a dit avoir appris certaines choses, mais le support de présentation contenait trop de données, ce qui, en plus des explications et des exemples, a engendré un surplus d'informations. Une autre a ajouté : « je n'ai pas vraiment compris la différence entre Web et Internet, c'est trop abstrait pour moi ».

Une participante, qui était à nouveau présente, a trouvé le cours « beaucoup plus concis et intéressant ». Elle a par la suite acquis un ordinateur portable qui lui permet de s'entraîner à l'utilisation d'Internet. Elle est bien entendu assistée par ses proches afin d'éviter tout risque.

En résumé, ces deux cours se sont révélés instructifs et complets pour les personnes participantes. Cependant, il est important d'axer les sujets abordés sur la sensibilisation aux arnaques et comment s'en prémunir.

Notre intention est donc de poursuivre à raison d'environ 4 cours/an, en les construisant à partir des attentes des participants.

Pour le Sorens Info,
La Commission Senior+ et Cyril Buchs

Senior+ (plus de 60 ans) - Rencontre du 01.06.23

Sur la lancée de l'édition 2022, la commission Senior+ a réuni environ 40 personnes au chalet des Troncs à Sorens le 1er juin dernier.

Mme Gander de Pro Senectute a exposé les prestations de cette association qui fête en 2023 ses 100 ans d'existence ! Le public très à l'écoute a pu, après l'excellente présentation, poser les questions en lien avec l'accompagnement offert ou les différentes prestations qui existent dans la région pour les repas de midi.

D'autre part, l'assemblée a reçu la visite d'une délégation de la Jeunesse de Sorens qui a transmis son invitation pour le 2 septembre 2023, pour une sortie en Gruyère. Entre-temps, les seniors ont reçu personnellement une invitation.

Belle surprise et bravo à notre Jeunesse.

Rappelons que la loi Senior+ a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs attentes et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Pour la commission Senior+ de la commune de Sorens, il s'agit de réunir et veiller à ces buts et surtout de maintenir une socialisation, notamment en mettant à disposition différentes activités durant l'année.

Pour le Sorens Info,
La Commission Senior+



PROGIN &
GRANGIER
IMMOBILIER

COURTAGE ET GESTION DE COPROPRIÉTÉS
026 913 78 69 - www.progin-grangier.ch

La Tropa dou Dzubyà - Reprise des soirées de patois

Reprise des soirées de patois (tous les 15 jours, soit les jeudis des semaines impaires, soit semaines 37, 39 etc...)

La première réunion a eu lieu le jeudi 14 septembre 2023 à 20h00 à la salle paroissiale à Sorens.

Venez passer un bon moment autour du patois dans une ambiance très cordiale et décontractée.

Renseignements :
Maurice Grandjean, animateur,
079 523 28 60 ou
Denis Romanens, président,
079 230 50 25



La Tropa dou Dzubyà

A vos agendas, notre troupe de théâtre remontera sur les planches les 9, 10, 11, 16, 17 et 18 février 2024 à l'Hôtel de Ville de Vuippens.

Pour le Sorens Info,
Denis Romanens

L'app iGruyère

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !

Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store  Google Play 

Jobby
SAJ

Société de jeunesse - Souper automnal 2023



Chers Sorensois,
Chères Sorensoises,

Le 23 septembre dernier, vous avez pu constater que notre traditionnelle fête automnale a subi quelques légères modifications, en cette édition 2023.

Toutefois, force est de constater que votre enthousiasme contagieux est resté quant à lui imperturbable !

En somme, vous avez continué de nous témoigner votre soutien tout en perpétuant les liens communautaires du village de Sorens.

Dès lors, nous tenons à vous exprimer notre gratitude pour avoir fait de cette soirée un succès !

Pour la Jeunesse de Sorens,
Camille Viloz



Soirée « sanglier » à Sorens

Le 29 juillet dernier, le restaurateur de l'Union, Daniel Augier, avait convié ses clients à une soirée « sanglier ».

Il ne s'agissait pas de n'importe quel sanglier, puisque ce dernier a été abattu dans le Vully par un enfant de Sorens devenu chasseur, Zacchari Pasquier.



L'Echo des Jorettes et le «Moutso» de Sorens



Non seulement, ce sanglier fut succulent mais nous avons eu droit à un avant-goût de 1^{er} août avec la prestation de l'Echo des Jorettes (que du local !).

Bravo pour cette belle soirée.

Un client ravi et rassasié...
Dominique Schmutz

Société de musique

2ème camp des Jeunes Musiciens du Gibloux

Durant la canicule du mois d'août, le soleil tapait fort sur la colonie de l'Entraide au Pâquier. Heureusement, nos jeunes musiciens étaient équipés de bombes à eau pour rafraîchir leurs collègues et leurs moniteurs... Quelle magnifique expérience pour nos musiciens en herbe que de vivre 4 jours en groupe, au rythme des répétitions, animations et activités, le tout en plein air !



Au terme de 4 jours de musique, les parents ont pu apprécier le magnifique et émouvant concert final en plein air. Que de merveilleux souvenirs pour les petits comme pour les grands.

Notre société a la chance de pouvoir compter sur une équipe d'organiseurs dévoués et motivés. Nous souhaitons aux élèves comme aux accompagnants, une bonne reprise de saison musicale !



Fête d'Halloween

A vos agendas ! Notre fête d'Halloween aura lieu le samedi 28 octobre 2023 dès 18h00 à la halle polyvalente.

Déguisez-vous pour recevoir un cocktail gratuit et participez au concours de déguisements ! Cette année, notre société vous présentera une morsure musicale durant le bal des Vampires ! Comme d'habitude, la fête est ouverte aux familles, aux amis, aux petits et grands enfants !

Pour la Société de Musique de Sorens,
Victor Ropraz, président



L'initiation musicale à Sorens : c'est quoi?



un cours de
45 minutes



avec tes
copains



une fois par
semaine,
après l'école



juste à côté
de chez toi



des rires et
du partage



un apprentissage
ludique



une découverte
de la musique
en mouvement



plus d'info :
www.fanfaresorens.ch



LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE SORENS
VOUS INVITE À SA

FÊTE D'HALLOWEEN

LE BAL DES VAMPIRES !



SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 DÈS 18H00
HALLE POLYVALENTE DE SORENS



ENTRÉE LIBRE

Au moment de vous écrire cet article, la fin de saison approche à grands pas pour les tireurs sorensois. Il ne reste plus que quelques journées de tir pour terminer nos challenges de la société et découvrir qui gagnera cette année la grande cuillère, prix qui récompense le meilleur tireur de l'année de notre société.

Dans cet article, j'aimerais vous faire part des principaux résultats des tireurs sorensois cette année. Pour commencer, lors du tir en campagne qui a eu lieu du 2 au 6 juin 2023 dans le stand de Sauthaux, 42 tireurs ont participé pour notre société qui s'est classée 4ème du district pour la moyenne de points. Plusieurs de nos tireurs ont réussi, à titre personnel, de magnifiques résultats. Dans la catégorie adolescents (les jeunes de moins de 17 ans), 3 membres de la société se sont classés parmi les 5 meilleurs du district. Adrien Zwick a terminé au 1er rang, Xavier Beaud 3ème et Louis Fragnière 5ème. Grâce à leur excellent résultat, ces 3 jeunes ont aussi remporté le classement des sociétés pour les jeunes tireurs (moins de 21 ans). L'avenir de la société s'annonce radieux. Xavier Beaud a aussi remporté le titre au niveau du district dans sa catégorie pour le cumulé tir 300m et tir pistolet (25m). Tristan Ropraz s'est classé au 11ème rang du district toutes catégories confondues.



Nos jeunes tireurs se sont aussi distingués lors d'autres concours organisés spécifiquement pour eux. Un groupe JT (entre 16 et 21 ans) et un groupe adolescent (entre 11 et 15 ans) se sont qualifiés pour la finale cantonale qui a eu lieu samedi 19 août 2023 à la montagne de Lussy. Le groupe adolescent a terminé à la 7ème place et le groupe JT à la 13ème place. En individuel, Adrien Zwick et Xavier Beaud s'étaient aussi qualifiés pour cette finale cantonale. Adrien a terminé à la 4ème place et s'est qualifié pour la finale romande individuelle. Xavier a terminé 22ème. Un grand bravo !

Au niveau de la coupe de la fédération, 3 équipes ont représentés notre société. Il s'agit d'un concours en plusieurs tours au niveau du district, par équipe de 5. Notre première équipe (Les Dzouno de Chorin) s'est malheureusement inclinée d'un point lors du premier tour face à un groupe de Vuadens. Notre 2ème équipe (Les bons vivants) a brillamment remporté son premier tour, 451 à 419 contre Sâles-Vaulruz. Lors du 2ème tour, ils ont malheureusement moins bien tiré et se sont inclinés par 429 à 435 face à un groupe de Lessoc. Notre 3ème équipe (Chorin nondedju) a écarté au premier tour un groupe de Sauthaux puis lors du 2ème tour un groupe de Gruyères. Lors du 3ème tour, ils ont affronté un groupe de La Roche. Malgré leur meilleur résultat de la compétition, ils se sont tout de même inclinés 474 à 446. Un grand bravo à tous ces groupes pour les magnifiques résultats dans cette belle compétition.



Toute la société se réjouit de ces magnifiques résultats obtenus par nos membres et se prépare pour une belle fin de saison. Si vous souhaitez suivre la vie courante de notre société, n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux. Nous y publions régulièrement sur nos activités et nos résultats.

Pour la Société de Tir,
Florian Sturny

Rencontre avec Pierre Bischoff

Son nom ne vous dit certainement pas grand-chose, mais Pierre Bischoff, arrivé en avril dernier à Sorens, est pourtant l'un des sportifs les plus fous que notre village abrite.



Cet Allemand d'origine a posé ses valises dans notre village en début d'année, des bagages remplis d'aventures à vélo à travers le monde et un palmarès d'ultra cyclisme impressionnant. Pierre a plongé dans le monde du sport assez jeune, pratiquant le football comme les autres enfants de son âge à cette époque. Se rendant à vélo aux entraînements, c'est là que son amour pour les deux-roues a pris racine. Cependant, c'est en 2004, à l'âge de 20 ans, qu'il a effectué ses premiers périples après avoir relevé un pari en rejoignant la côte croate à vélo. Il a participé occasionnellement à quelques critériums, des courses en boucle dans des villes qui encouragent une bataille très offensive, mais il a rapidement compris que ce n'était pas sa spécialité. Celui qui, plus tard dans sa carrière, parcourait des distances de plus de 4'500 km, manquait d'explosivité pour faire la différence sur de courtes distances.



Affamé de nouveaux défis et toujours en quête de repousser ses limites, il s'est essayé aux courses de VTT de 24 heures. Ce passionné de vélo a d'ailleurs remporté en 2009 la « 24H-RADRENNEN de Nürburgring », une course dans laquelle les participants doivent boucler le maximum de tours d'un circuit automobile de 26 km en une journée et une nuit. L'année suivante, il est monté sur le podium de la « Race across the Alps », l'une des courses d'un jour les plus difficiles au monde, avec ses 530 km et ses 13'000 mètres de dénivelé positif. Poursuivant sur sa lancée et continuant à impressionner sur les longues distances, il a remporté diverses courses de VTT en battant notamment le champion du monde de la discipline. En 2014, il est devenu vice-champion du monde d'ultra cyclisme en Autriche.



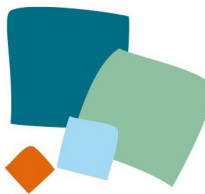
Cependant, il n'en était alors qu'à l'aube de ses plus grands défis. En effet, à cette époque, Pierre achevait ses études et l'idée de participer à la course cycliste la plus difficile du monde a germé dans son esprit. Il a constitué une équipe de 9 personnes qui l'ont soutenu et a rassemblé 35'000 francs pour financer son aventure. La « Race Across America » est une course de 4'800 km reliant la côte Ouest à la côte Est des États-Unis. Un effort solitaire, de jour comme de nuit, que Pierre a bouclé en 9 jours, 17 heures et 48 minutes, ne dormant que 12 heures au total.

Désormais, vous croiserez peut-être Pierre Bischoff chevauchant son VTT dans la forêt du Gibloux ou sur la route en direction des dîners en famille à Genève, où habite sa belle-famille.

Pour le Sorens Info,
Julien Bard

STOP SUICIDE

Pour la prévention du suicide des jeunes



A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE lance sa campagne #LÀPOURTOI2023 pour déstigmatiser le recours aux ressources professionnelles d'aide auprès des jeunes.

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune à la prévention. Ainsi, chaque année, STOP SUICIDE, association de prévention du suicide des jeunes, met en avant une thématique différente dans le cadre de sa campagne #LÀPOURTOI.

Cette année, la parole est donnée aux jeunes ayant eu recours à une ressource professionnelle d'aide. Pour ce faire, une série d'interviews vidéo recueillant des

témoignages de créateur.rice.s de contenu sur les réseaux sociaux a été réalisée. A travers leurs témoignages, ils et elles nous livrent leurs expériences permettant ainsi aux jeunes de s'identifier et de libérer la parole autour des demandes d'aide.

En parallèle, une Boîte Vocale a également été lancée afin de permettre de récolter plus de témoignages sur le recours à des ressources d'aides. Certains d'entre eux seront sélectionnés et partagés anonymement sur les réseaux sociaux.

Retrouvez les vidéos de la campagne, la Boîte Vocale et toutes les informations sur les événements sur Instagram, Facebook et stopsuicide.ch !

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul.e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j.

RAIFFEISEN

L'alternative futée au compte épargne.

Avec un plan d'épargne en fonds de placement, vous faites fructifier vos économies, tout en profitant d'une grande flexibilité. N'hésitez pas à nous parler de vos objectifs et de la façon dont vous souhaitez les concrétiser plus rapidement.

raiffeisen.ch/epargne-en-fonds

Demandez
un entretien
conseil dès
maintenant

#LÀ POURTOI



DÉCOUVREZ LEURS
TÉMOIGNAGES SUR
[LINKTR.EE/STOP.SUICIDE](https://linktr.ee/stop-suicide)



ENSEMBLE, PRÉVENONS LE SUICIDE.

TU T'INQUIÈTES POUR TOI OU UN.E PROCHE ? POSE TES QUESTIONS AU 147 OU SUR [CIAO.CH](https://ciao.ch)
PLUS D'INFOS SUR [STOPSUICIDE.CH/LAOURTOI](https://stopsuicide.ch/laourtou)



STOP SUICIDE

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (L.E.J.)

La Revue Chat-tirique



Des Chats écr-hachés

Un chasseur sachant chasser sans ses six chiens est un bon chasseur...

Le Rat de ville et le Rat des champs

Jean de La Fontaine,
(Texte original)

Autrefois le Rat de ville
Invita le Rat des champs,
D'une façon fort civile,
À des reliefs d'Ortolans.

Sur un Tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis.
Je laisse à penser la vie
Que firent ces deux amis.

Le régal fut fort honnête,
Rien ne manquait au festin ;
Mais quelqu'un troubla la fête
Pendant qu'ils étaient en train.

À la porte de la salle
Ils entendirent du bruit :
Le Rat de ville détale ;
Son camarade le suit.

Le bruit cesse, on se retire :
Rats en campagne aussitôt ;
Et le citadin de dire :
Achevons tout notre rôl.

- C'est assez, dit le rustique ;
Demain vous viendrez chez moi :
Ce n'est pas que je me pique
De tous vos festins de Roi ;

Mais rien ne vient m'interrompre :
Je mange tout à loisir.
Adieu donc ; fi du plaisir
Que la crainte peut corrompre.



Le Rat dévie et le Rat déchante

La Revue Chat-tirique
(Suite contemporaine)

Après que celui des champs
Eut renvoyé l'ascenseur,
Conviant Bobo aux penchants
De ronger dans la torpeur.

Quelle ne fut sa surprise,
De voir monter une cohorte
De jolies souris grises,
Avec toutes leurs escortes.

Elles viennent jouir du mérite
De vivre près de chez toi !
Dit le Roi avec la frite,
Au campagnol tout pantois.

Ne t'inquiète pas mon ami,
Leurs intentions sont pures :
Elles payeront leur Galeries,
Tel Lafayette ses rires !

Or ces Rats de Cocagne,
Cherchent les commodités,
De la ville en campagne ;
Au nom de leur satiété.

Que de nobles intentions,
Que de chercher à gagner.
Toujours et sans conditions,
D'obtenir avec du blé !

Et l'hôte de voir son quintal,
Réduit à peau de chagrin,
Sur la Rte Princhipale
Où un Chat ronge son frein.

Sorens Info : « La Griffes »
(égratignée par Frédéric Portner)

Le coin du patois

Viysi in byoutâ è chapynthe

Viysi in byoutâ, l'è viysi avu chon kà,
Chin rêmouâ, chin règré, chin vouytchi
l'ahra.
Allâ in dèvan, piakâ d'avui pouère,
Pèrmo k'a ti l'è j'adze chè ratatsè on boun-
neu.

Viysi in byoutâ, l'è viysi avu chon kouâ.
Le vouardâ chan in dedin, bi in dèfro.
Ne djamé kanpounâ dèvan on èfouâ.
L'adze l'a rin a vère avui la mouâ.

Viysi in byoutâ, l'è bayi ou kou dè pàdzo.
A hou ke chè chinto perdu din la brouchaye,
Ke ne krèyon pâ mé ke la ya l'è dâthe,
È ke lí a to gran kôkon po no j'apoyi.



Famille Romanens de Potson

Viysi in byoutâ, l'è viysi avu to le mèyâ.
Ne pâ pyorâ chu lè chovigny dou viyo tin.
Ihre fiè d'avè di pê byan,
Pèrmo ke pour ihre bènirâ, on a adi liji.

Viysi in byoutâ, l'è viysi avu amour,
Chavè bayi chin rêchièdre in rètoua,
Kâr yiô on chè travè, a l'ôba dou dzoua,
L'y a kôkon po dre bondzoua.

Viysi in byoutâ, l'è viysi avu èchpèranthe.
Ihre kontin dè chè in chè kutsin le dèvèlné.
È kan vindrè le momin d'è chin d'alâ,
Chè dre kô fon, l'è tchè on arèvère.

Fô pâ règrètâ dè viysi.
L'è on pâcha-drè rèfoujâ a prâ.

Dèni a Léon dè Potson.

Vieillir en beauté et sagesse

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder
l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache un bonheur.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps,
Le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien avoir avec la mort.

Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce.
A ceux qui se sentent perdus dans la
brousse,
Qui ne croient plus que la vie est douce,
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.



Famille Bertha Viloz

Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur les souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car pour être heureux, on a encore le temps.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car où que l'on soit, à l'aube du jour.
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir,
Être content de soi en se couchant le soir,
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir !

Ne regrette pas de vieillir,
C'est un privilège refusé à beaucoup.

Félix Leclerc.

Rencontre avec Madeleine Garopesani

Vous connaissez certainement ici, à Sorens, cette jolie maison vanille, juste en dessus de l'église, à gauche en montant. On peut lire le passage des saisons sur sa façade en bois, grâce aux mille petites choses ou personnages qui l'égaient à Pâques, Halloween ou Noël. C'était l'ancienne cure et c'est là qu'habite Madeleine Garopesani, depuis presque 30 ans.

Son parcours peu ordinaire m'a titillée...

J'ai donc rendez-vous avec elle, pour parler de sa vie, une vie libre, volontaire et choisie. Elle m'ouvre gentiment sa porte. Le corridor est froid, mais il fait bon chaud dans le salon où un divan recouvert d'une légère couverture fait le lien concret entre cet aujourd'hui gris et pluvieux d'août et la vie de bohème que Madeleine a partagée avec celui qui deviendrait l'homme de sa vie et son mari : Ferruccio Garopesani.

Qu'est-ce qui a amené, voilà 61 ans, cette toute jeune fille de 17 ans à peine à pénétrer dans l'Atelier du peintre ? A y remarquer ce même divan, « rouge sang » à l'époque ? Une profonde curiosité, la volonté tenace d'apprendre, de connaître, et aussi le besoin de couper les liens avec le milieu paysan, trop dur.



Vernissage de l'exposition à Payerne :
Madeleine a 19 ans



Le portrait peint par Garopesani :
Madeleine a 22 ans

A ma première question : « Qui est Madeleine ? », elle commence par répondre : « Aînée de trois enfants, je suis née dans le lit de ma mère, à Senèdes ; ma vie, c'était l'école à Arconciel jusqu'à 15 ans - mes parents ne voulaient pas que je traverse seule le bois pour aller jusqu'à celle de Senèdes - ; à 15 ans et demi l'Ecole Ménagère. » A 16 ans elle doit travailler. Une petite annonce dans «La Liberté» suivie d'un voyage en bus jusqu'à Fribourg avec sa maman lui font trouver son premier travail comme cuisinière puis sommelière chez Madame Barras, à La Pension de la Rotonde. Madeleine a aimé ce travail ; elle a aimé Madame Barras qui a pris soin d'elle. Durant les heures creuses, elles cousaient ensemble et les jours de congé Madeleine « montait » chez ses parents. Tout s'accélère lorsque Madame Barras lui présente un peintre tout nouveau à Fribourg, Monsieur Garopesani. Il lui demande : « Pendant les heures de relâche, vous faites quoi ? Parce que moi je cherche un modèle. Je vous paierai à l'heure. »

Elle va donc visiter l'Atelier, y découvre à la fois l'atmosphère du monde ancien, celui des peintres précédents, et le monde coloré et riche de cet artiste en pleine maturité venu d'Italie. « Nous sommes en tête à tête dans cet atelier, dit-elle ; je raconte ma vie et lui la sienne, il y a

entre nous une grande complicité. Le temps passait, il payait 15 francs de l'heure. C'était beaucoup pour l'époque. J'ai commencé à poser à 17 ans, mais mes parents ne savaient rien. Et un jour, un de mes oncles les informe de cette situation. Encore mineure, je dois retourner séance tenante à la maison. Mais j'y fais la grève, exaspère ma mère et lui répète sans arrêt que je veux gagner ma vie. De guerre lasse elle cherche avec moi, à nouveau dans les petites annonces, une proposition de travail. A l'époque, c'était facile de trouver, et nous avons trouvé ce qu'il me fallait ! Au Tivoli à Payerne (on ne savait pas où se trouvait Payerne !), chez Madame Zurkinden ! Mais qui va m'y conduire ? Garopesani ! C'est à Payerne que je vais entrer de plain-pied dans le monde artistique, puisque j'y serai présentée comme modèle officiel au vernissage d'une grande exposition de Garo. J'ai 19 ans et demi, je passerai ma première nuit puis tout un mois avec celui qui était devenu mon amoureux. »

Il ne reste plus que six mois avant les 20 ans, la majorité. Celle qui permet d'échapper pour de bon à la tutelle des parents. Garo veut trouver le moyen de les amadouer et fait poser une TV à la maison familiale. « Tout se faisait en troc ! Une peinture contre une TV, une robe, un bijou ! J'étais gâtée ! Et quand mon père a crié qu'il n'avait rien commandé on lui a répondu : calmez-vous ! Elle est offerte ! Si bien que tout le village de Senèdes était planté là, à regarder poser la TV chez nous ! » Elle ajoute : « A partir de ce moment, et surtout après l'anniversaire de mes 20 ans, où Garo a offert le champagne et un repas gastronomique à mes parents, mon frère et ma sœur, Garopesani est devenu l'ami de mon père. A partir de là aussi, j'ai pris ma vie en main, les expos, les séjours à l'étranger, les galeries, l'administration, j'ai dû tout apprendre, tout organiser, c'était ça ma vie. »

Une vie passionnante, palpitante, que Madeleine mène tambour battant. Et puis c'est le mariage, en 1975. Madeleine a 30 ans, Garo 61. « L'amitié a tourné en amour. Avant d'être son amoureuse, j'étais sa confidente. On était bien ensemble et ça nous a amenés à être amoureux. » Les mots, les phrases de Madeleine respirent à la fois l'amour et l'énergie, ils sont pleins d'une force qui l'accompagnera jusqu'après le départ de Garo, en 1985. Cette force est toujours là aujourd'hui, en face de moi ! Les répliques qui suivent en témoignent :

« J'ai pris les choses en main pour ma vie. »
« J'agis, c'est mon truc. » C'est pourquoi, en 1985 justement, elle a 40 ans, alors qu'on lui conseille de vendre les tableaux de son mari, elle répond : « Je ne veux pas me séparer des pièces qui m'ont été attribuées » et se met à la recherche d'un nouveau travail. Elle sert durant 11 ans au Restoroute de La Gruyère, où elle se sent « très heureuse et respectée, au sein d'une équipe internationale, aussi bien employés que clients. » Elle reste toujours active dans le domaine artistique, organisant des expositions en hommage à Garo, côtoyant les personnalités du monde de l'art, ce monde dans lequel elle n'a jamais cessé de se sentir comme un poisson dans l'eau.

« Qui est Madeleine ? »

- Madeleine, c'est l'amour de l'art et l'amour de l'artiste, c'est l'union indéfectible des deux, cet amour qui lui avait fait dire : « Cet homme je ne le quitterai jamais. »

Pour le Sorens Info,
Isabelle Fragnière-Rime



✦ Venez danser, bouger ✦

Un cours de 60 min. qui associe mouvements cardio-training, renforcement musculaire et stretching.

- Ambiance décontractée
- Sans jugement
- Plaisir et bien-être avant tout

SORENS - lundi 20h00
ROSSENS - mardi 8h15
CORPATAUX - mardi 19h30
BELFAUX - mercredi 18h15

Info : Carole 079/579.23.76

Sorens d'utrefois

A Sorens, on ne dénombre pas moins de sept croix disséminées sur toute l'étendue du village, érigées la plupart du temps en souvenir des « missions », ces grands moments de ferveur religieuse qui marquèrent la vie de nombreux villages dans la première moitié du XX^{ème} siècle.

Remontons le village depuis le Gérignoz. La première se trouve au lieu-dit Le plan de la croix, en face du garage Dupasquier ; la suivante derrière le Cercle des Agriculteurs ; la troisième au hameau de Malessert, aux abords de la propriété de Pierre et Christiane Ayer. Une de ces petites croix est moins connue, elle se trouve au sommet d'un talus, à gauche de la route lorsqu'on descend vers la ferme de l'Abbaye depuis le hameau de Malessert. Ceux qui furent comme moi servants de messe s'en souviendront, car cette croix se trouvait sur le parcours des rogations, et il appartenait au curé et à ses servants de se hisser dans les hautes herbes jusqu'au sommet de ce promontoire pour lui rendre hommage. Une de ces croix a disparu du paysage. Elle se situait au bas du village, à l'intersection des deux bretelles d'accès que l'on empruntait pour se rendre à Sorens avant le tracé de la route actuelle, selon que l'on vienne de Fribourg ou de Bulle.



Nous trouvons également sur le territoire de la commune trois larges crucifix, couverts d'un toit en tavillons. Ces grandes croix, appelées croix de missions, ont été érigées lors des missions paroissiales. La première domine le cimetière et rappelle la mission de 1910 (ministère du curé Creux). La deuxième commémore la mission de 1921 et se trouve au lieu bien nommé La Croix à la hauteur de la Route Principale no 181 (photo ci-contre). Enfin la troisième rappelle la mission de 1930 (ou 1928 selon les sources). Son érection à la croisée des chemins (Route principale - Route des Jorettes - Route des Versannes) fit en son temps l'objet d'un reportage photographique (photo ci-dessus). En 2021 cette dernière fut déplacée dans un endroit plus approprié, sur un terrain de la paroisse jouxtant le chemin conduisant au sentier des sculptures (voir Sorens Info no 114).



Qu'étaient ces fameuses missions ? Il s'agissait jusque dans les années 60 d'une sorte de retraite spirituelle destinée aux communautés paroissiales, surtout dans les campagnes. Durant plusieurs jours, voire une semaine, (et même 15 jours pour la mission de 1930), tous les paroissiens étaient mobilisés pour divers exercices (processions, adoration du Saint-Sacrement, récitation du chapelet, confessions, messes, bénédictions, examens de conscience, etc.). En son temps un paroissien avait réuni ces divers actes sous le vocable évocateur de « remontée de bretelles », orchestrée par le curé, lequel mandatait les membres d'une communauté religieuse pour s'occuper de ses ouailles. Pour Sorens il s'agissait des Capucins et des Rédemptoristes, (ou « Rédemptoristes » pour reprendre la formule du paroissien plus haut). Ce terme peut surprendre, mais on le comprend mieux lorsqu'on lit par exemple dans les mémoires du curé Terrapon, (missions de 1921 et 1930) qu'un contrôle des présences était effectué.

Ainsi, pour la mission de 1921, on relevait un nombre de 75 abstentionnistes sur 600 communicants. Toujours sous le ministère du curé Terrapon, ce nombre chuta à 26 en 1930, dont 6 femmes. Les mémoires donnent même un résultat détaillé par famille, c'est tout dire, et nous en resterons là...

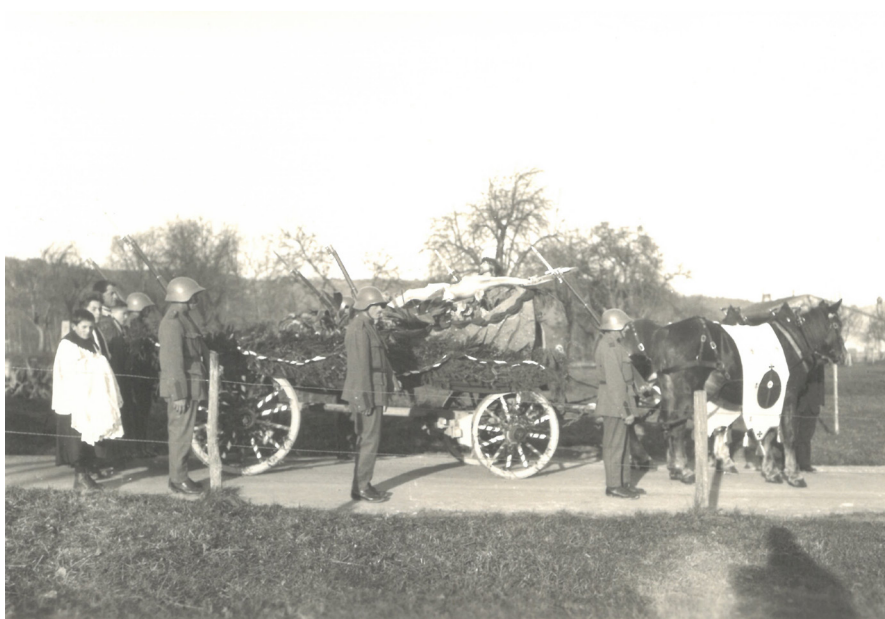
Pour clôturer la mission de 1930, le curé vit les choses en grand : imposante cérémonie finale, Christ amené sur un char magnifiquement orné, tiré par deux chevaux drapés et escorté de quatre soldats en uniforme (voir photo ci-dessous).

Relevons encore que toutes ces croix de missions ont fait l'objet de restaurations en bonne et due forme.

Pour le Sorens Info,
Gérard Romanens

Sources :
Mémoires du curé Terrapon, Un curé parmi les autres, 1944
Journal Paroisses vivantes, juin 2007

Photos : (Glasson)
Le Christ de Sorens (La Croix)
Erection de la croix de mission de 1930



Stéphane Missana

Rénovation | Peinture | Papier-peint | Plâtrerie | Parquet

1642 Sorens

T 026 915 11 02

M 079 224 16 10

info@missana.ch

www.missana.ch



**ENSEMBLE,
AGISSONS
POUR LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE.**



GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

Nous recrutons !

Photo Mystère

A côté de quel ruisseau ces deux arbres ont été fauchés par la tempête du 22.06.23 ?

Votre réponse est attendue au bureau communal ou par mail à l'adresse :

commune@sorens.ch



Résultat du n° 120 :

Vous étiez quelques-un(e)s à avoir trouvé la bonne réponse. Il s'agissait du village d'Echarlens

Le tirage au sort a désigné Mme Baptiste Maillard comme gagnant. Il est invité à passer à l'administration communale pour y retirer son gain de 20 francs.

Mémento

Secrétariat communal	026 915 90 23
Contrôle des habitants	026 915 90 20
Caisse communale	026 915 90 21
Urgence eau potable	079 248 22 25

Horaires d'ouverture

Administration communale

Mardi	08h30 - 11h30 / 14h00 - 18h00
Jeudi	08h30 - 11h30 / 14h00 - 17h00

Déchèterie

Mercredi	15h30 - 18h30
Samedi	09h30 - 12h00 / 13h30 - 15h30



Génie civil - Maçonnerie - Aménagements Extérieurs



079 777 37 35

www.reisch-construction.ch